

CP

OBJET : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse,
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération en date du 28 mai 2018 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,
Vu les lignes directrices de gestion - promotion et valorisation des parcours professionnels visant à définir une politique d'avancement ayant reçu un avis favorable du Comité Technique du 4 mars 2021 et du 27 janvier 2022,

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

Avancement au grade de : ATTACHE HORS CLASSE

Rang	NOM - Prénom	Grade	Promovable à compter du
1	BURTIN Martine	Attaché principal	01/01/2023

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promovables et des agents inscrits est la suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promovables	1	0	1
Agents inscrits	1	0	1

Avancement au grade de : ATTACHE PRINCIPAL

Rang	NOM - Prénom	Grade	Promovable à compter du
1	BUIS Magali	Attaché	01/01/2023
2	ROLLET Thierry	Attaché	01/01/2023

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promovables et des agents inscrits est la suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promovables	2	1	3
Agents inscrits	1	1	2

Avancement au grade de : CADRE SUPERIEUR DE SANTE

Rang	NOM - Prénom	Grade	Promovable à compter du
1	BASSET-JAQUINOD Isabelle	Cadre de santé	01/01/2023

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promovables et des agents inscrits est la suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promovables	1	0	1
Agents inscrits	1	0	1

Avancement au grade de : EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

Rang	NOM - Prénom	Grade	Promouvable à compter du
1	JULLIEN Nathalie	Educateur de jeunes enfants	01/01/2023

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables et des agents inscrits est la suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	1	0	1
Agents inscrits	1	0	1

Avancement au grade de : EDUCATEUR DES A.P.S. PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Rang	NOM - Prénom	Grade	Promouvable à compter du
1	ANCIAN Loïc	Educateur des A.P.S.	01/01/2023

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables et des agents inscrits est la suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	0	3	3
Agents inscrits	0	1	1

Avancement au grade de : TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Rang	NOM - Prénom	Grade	Promouvable à compter du
1	GOYARD Nicolas	Technicien	01/01/2023

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables et des agents inscrits est la suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	0	2	2
Agents inscrits	0	1	1

Avancement au grade de : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Rang	NOM - Prénom	Grade	Promouvable à compter du
1	CALLERIN Céline	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	01/01/2023
2	PIERROT Caroline	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	01/01/2023

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables et des agents inscrits est la suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	2	0	2
Agents inscrits	2	0	2

Avancement au grade de : ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Rang	NOM - Prénom	Grade	Promouvable à compter du
1	NAGEL Rebecca	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	01/01/2023
2	BOUVARD Christine	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	01/01/2023

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables et des agents inscrits est la suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	2	1	3
Agents inscrits	2	0	2

Avancement au grade de : A.T.S.E.M PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Rang	NOM - Prénom	Grade	Promouvable à compter du
1	COLAS Valérie	A.T.S.E.M principal 2 ^{ème} classe	01/01/2023

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables et des agents inscrits est la suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	2	0	2
Agents inscrits	1	0	1

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Rang	NOM - Prénom	Grade	Promouvable à compter du
1	CURNILLON Marie-Isabelle	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/01/2023
2	LEGRAND Hervé	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/01/2023
3	CURT Ludovic	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/01/2023

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables et des agents inscrits est la suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	2	3	5
Agents inscrits	1	2	3

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Rang	NOM - Prénom	Grade	Promouvable à compter du
1	PEULET Kévin	Adjoint technique	01/01/2023
2	VERSCHEURE Alexandre	Adjoint technique	01/01/2023
3	DENIMAL Bernard	Adjoint technique	01/01/2023
4	ZANKADI Khadija	Adjoint technique	01/01/2023
5	GERMAIN Christophe	Adjoint technique	01/01/2023
6	PONSARD Béatrice	Adjoint technique	01/01/2023

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables et des agents inscrits est la suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	2	6	8
Agents inscrits	2	4	6

Avancement au grade de : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Rang	NOM - Prénom	Grade	Promouvable à compter du
1	BONNARD Yvon	Agent de maitrise	01/01/2023
2	QUESNEL Nicolas	Agent de maitrise	01/01/2023
3	MALAMENEIDE Romaric	Agent de maitrise	01/01/2023

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables et des agents inscrits est la suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	0	4	4
Agents inscrits	0	3	3

Article 2 :

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

A Bourg-en-Bresse, le 7 avril 2023

Pour le Président et par délégation,
Le conseiller délégué
à l'administration générale et
aux ressources humaines



Sébastien GOBERT

Publié le :